



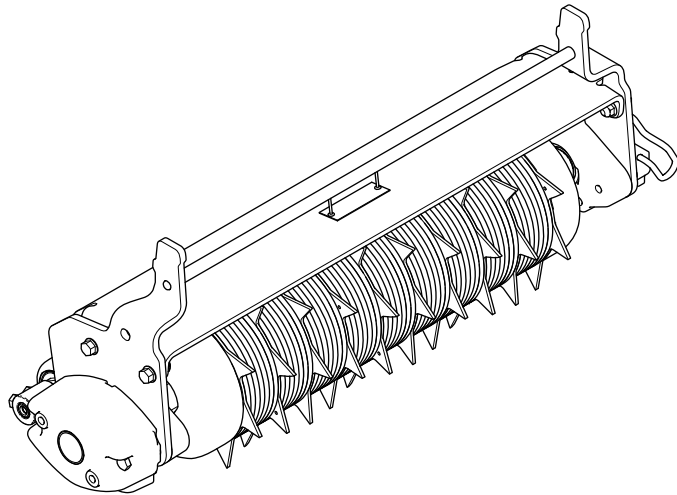
Count on it.

Manuel de l'utilisateur

Aérateur

**Groupe de déplacement Greensmaster®
série 3300/3400 TriFlex®**

N° de modèle 04723—N° de série 403350001 et suivants



Ce produit est conforme à toutes les directives européennes pertinentes. Pour plus de renseignements, reportez-vous à la Déclaration d'incorporation (DOI) à la fin de ce document.

Important: Avec votre appareil mobile, vous pouvez scanner le code QR sur l'autocollant du numéro de série (le cas échéant) afin d'accéder aux informations sur la garantie, les pièces détachées et autres renseignements sur le produit.

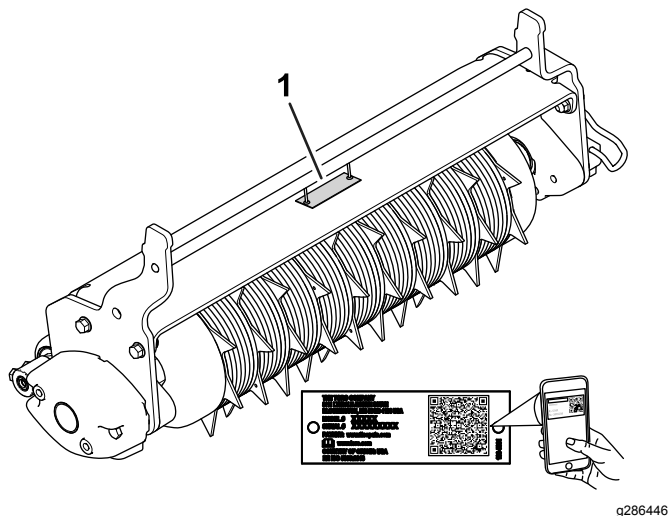


Figure 1

1. Emplacement des numéros de modèle et de série

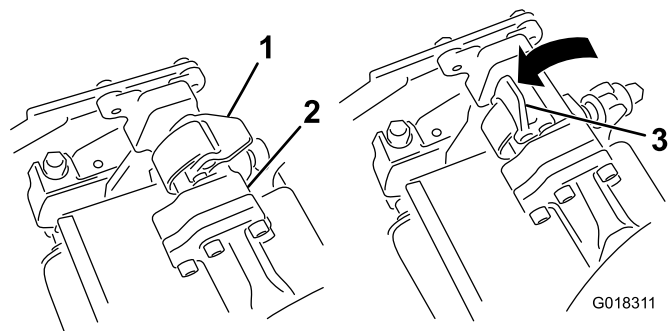


Figure 2

1. Verrou fermé
2. Barre du bras de suspension
3. Verrou ouvert

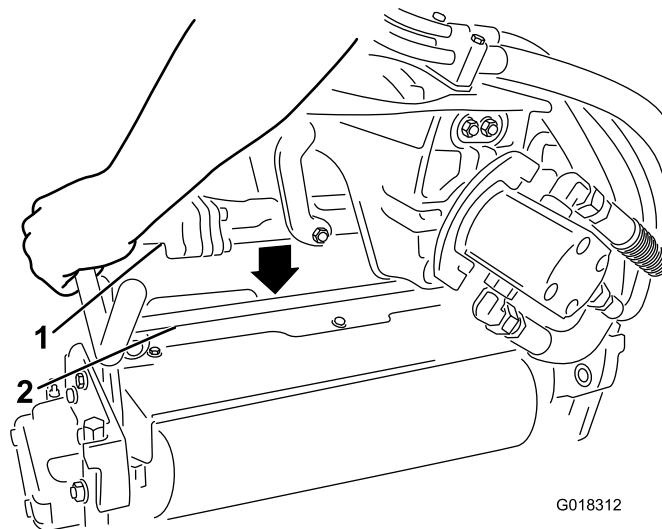


Figure 3

1. Barre du bras de suspension
2. Barre d'unité d'aération

1

Mise en place des unités d'aération

Aucune pièce requise

Procédure

1. Positionnez l'unité d'aération sous le bras de suspension du groupe de déplacement.
2. Les verrous de la barre de bras de suspension étant ouverts (Figure 2), poussez le bras de suspension vers le bas pour l'engager sur la barre transversale en haut de l'unité d'aération (Figure 3).

3. Fermez les verrous pour bloquer l'unité d'aération en place (Figure 2)

Remarque: Vous entendez un déclic quand les verrous sont correctement fermés.

4. Insérez le moteur dans le côté gauche de l'unité d'aération (vu de la position de l'utilisateur) et tirez la barre de retenue du moteur, située sur l'unité d'aération, vers le moteur jusqu'à ce que vous entendiez un déclic des deux côtés du moteur (Figure 4).

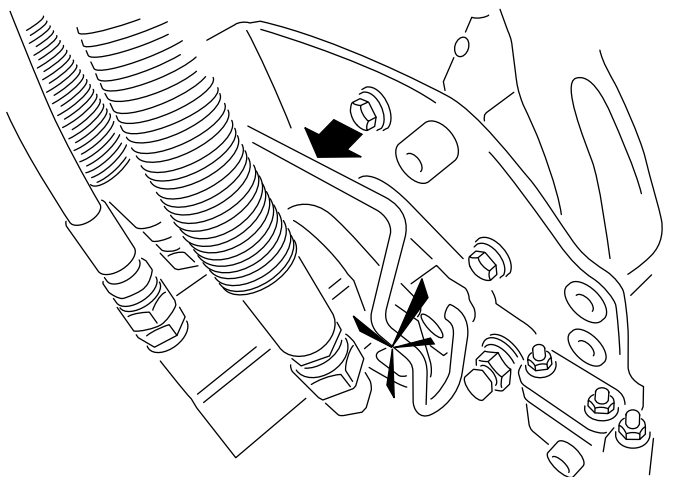
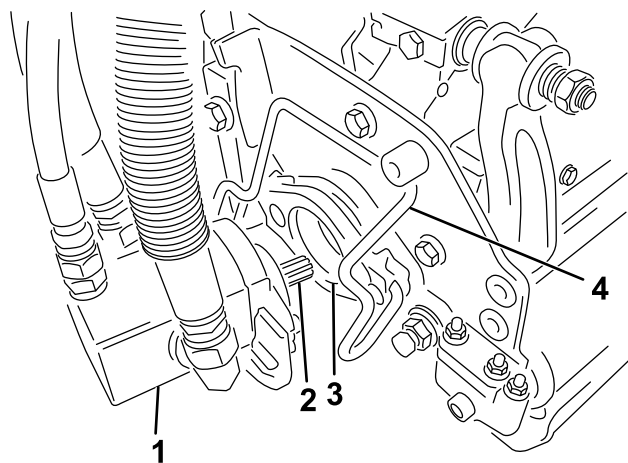


Figure 4

g014690
g014690

- | | |
|------------------|-------------------------------|
| 1. Moteur | 3. Cavité |
| 2. Arbre cannelé | 4. Barre de retenue de moteur |

2. Installez 2 boulons (5/16"-18 x 2³/₄") comme montré à la Figure 5.

Remarque: Les boulons (réf. 322-33) ne font pas partie de ce kit.

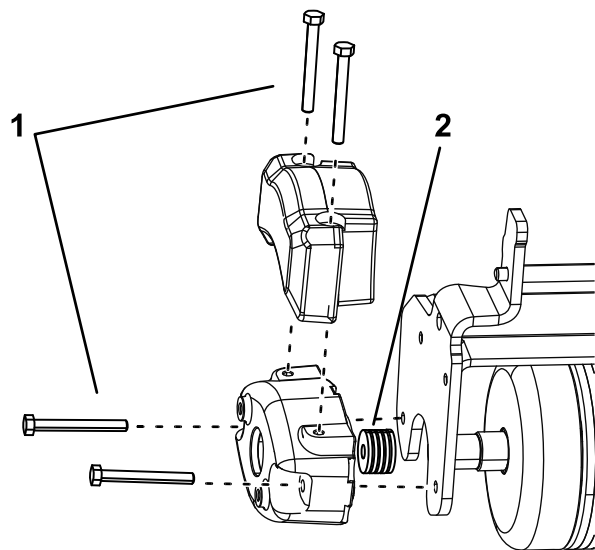


Figure 5

g254873

- | | |
|------------|-------------|
| 1. Boulons | 2. Rondelle |
|------------|-------------|

3. Installez 4 rondelles (1/8") par boulon entre le contrepoids et la plaque latérale du Tri-Roller (Figure 5).

Remarque: Les entretoises (réf. 63-8410) ne font pas partie de ce kit.

4. À l'aide des boulons fournis, installez le contrepoids auxiliaire hybride fourni avec le groupe de déplacement.

2

Montage des contrepoids électriques

Aucune pièce requise

Procédure

Remarque: Si vous installez ce kit sur un groupe de déplacement modèle 04530 ou 04540 équipé d'un Tri-Roller, vous devez utiliser un contrepoids hybride supplémentaire.

1. Retirez les boulons du contrepoids et mettez-les au rebut.

Utilisation

Apprendre à se servir de la machine

Avant l'aération des greens, rendez-vous dans un endroit dégagé pour vous entraîner à arrêter, relever, abaisser et faire rouler l'aérateur. Vous gagnerez en expérience et en confiance en vous avant d'utiliser l'aérateur sur les greens.

Conseils d'utilisation

- Vérifiez si le green comporte des obstacles qui pourront être endommagés ou pourront endommager les unités d'aération, comme des têtes d'arroseur ou d'autres objets dépassant de la surface.

- Déplacez-vous en ligne droite lorsque vous aérez la pelouse. Ne faites pas tourner la machine lorsque les unités d'aération sont au sol.
- Lorsque vous atteignez le bout de la pelouse, relevez les unités d'aération avant de tourner ou d'arrêter la machine. Vous devez lever complètement les unités d'aération avant de tourner.

Entretien

Graissage

Fréquence d'entretien : toutes les 15 heures.

Lubrifiez les 2 graisseurs (Figure 6) situés sur chaque unité d'aération avec de la graisse au lithium n° 2 toutes les 15 heures d'utilisation. Pour obtenir des résultats optimaux, utilisez une pompe à graisse manuelle.

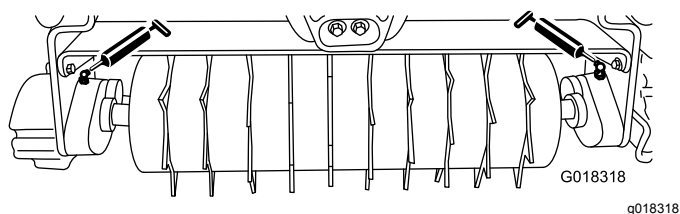


Figure 6

1. Garez la machine sur une surface de niveau, abaissez les unités d'aération au sol jusqu'à ce que les éléments hydrauliques de suspension soient complètement déployés, serrez le frein de stationnement, coupez le moteur et retirez la clé.
2. Essuyez chaque graisseur (Figure 6) avec un chiffon propre.
3. Injectez de la graisse dans les roulements d'arbre jusqu'à ce que vous ressentiez une pression.
4. Essuyez l'excédent de graisse.

Dépose des unités d'aération

1. Garez la machine sur une surface de niveau, abaissez les unités d'aération au sol jusqu'à ce que les éléments hydrauliques de suspension soient complètement déployés, serrez le frein de stationnement, coupez le moteur et retirez la clé.
2. Poussez la barre de retenue du moteur hors des fentes du moteur en direction de l'unité d'aération, puis déposez le moteur de l'unité.

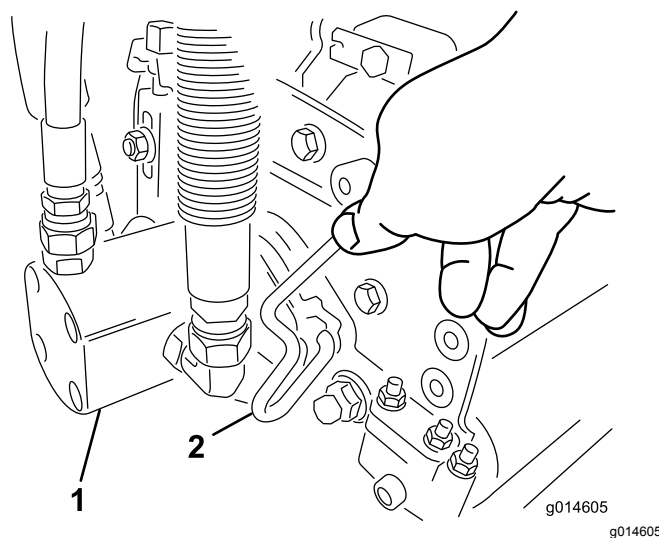


Figure 7

1. Moteur
2. Barre de retenue de moteur

3. Amenez le moteur à la position de rangement sur l'avant du bras de suspension.

Important: N'élevez pas la suspension en position de transport lorsque les moteurs des cylindres sont dans les supports du cadre de la machine. Vous risqueriez d'endommager les moteurs ou les flexibles.

Si vous devez déplacer le groupe de déplacement sans que les unités d'aération soient installées, attachez les moteurs aux bras de suspension avec des serre-câbles.

4. Ouvrez les verrous sur la barre du bras de suspension de l'unité d'aération que vous voulez déposer.
5. Détachez les verrous de la barre de l'unité d'aération.
6. Faites rouler l'unité d'aération pour la sortir de sous le bras de suspension.
7. Répétez les opérations 2 à 6 pour les autres unités d'aération au besoin.

Remarques:

Déclaration d'incorporation

The Toro Company, 8111 Lyndale Ave. South, Bloomington, MN, USA déclare que la ou les machines suivantes sont conformes aux directives mentionnées, lorsqu'elles sont montées en respectant les instructions jointes sur certains modèles Toro comme indiqué dans les Déclarations de conformité pertinentes.

N° de modèle	N° de série	Description du produit	Description de la facture	Description générale	Directive
04723	403350001 et suivants	Aérateur, groupe de déplacement Greensmaster série 3300/3400 TriFlex	GREENS SPIKER KIT-TRIFLEX	Aérateur	2006/42/CE

La documentation technique pertinente a été compilée comme exigé par la Partie B de l'Annexe VII de la directive 2006/42/CE.

Nous nous engageons à transmettre, à la suite d'une demande dûment motivée des autorités nationales, les renseignements pertinents concernant cette quasi-machine. La méthode de transmission sera électronique.

Cet équipement ne sera pas mis en service avant d'avoir été incorporé dans les modèles Toro agréés conformément à la Déclaration de conformité associée et à toutes les instructions, ce qui permettra de le déclarer conforme à toutes les directives pertinentes.

Certifié :



John Heckel
Directeur technique général
8111 Lyndale Ave. South
Bloomington, MN 55420, USA
March 11, 2019

Représentant autorisé :

Marcel Dutrieux
Manager European Product Integrity
Toro Europe NV
Nijverheidsstraat 5
2260 Oevel
Belgium

Déclaration de confidentialité EEE/R-U

Utilisation de vos renseignements personnels par Toro

La société The Toro Company (« Toro ») respecte votre vie privée. Lorsque vous achetez un de nos produits, nous pouvons recueillir certains renseignements personnels vous concernant, soit directement soit par l'intermédiaire de votre société ou concessionnaire Toro local(e). Toro utilise ces informations pour respecter ses obligations contractuelles, par exemple pour enregistrer votre garantie, traiter une réclamation au titre de la garantie ou vous contacter dans l'éventualité d'un rappel de produit, mais aussi à des fins commerciales légitimes, par exemple pour mesurer la satisfaction des clients, améliorer nos produits ou vous transmettre des informations produit susceptibles de vous intéresser. Toro pourra partager les renseignements personnels que vous lui aurez communiqués avec les filiales, concessionnaires ou autres associés Toro en rapport avec ces activités. Nous pourrions aussi divulguer des renseignements personnels lorsque la loi l'exige ou dans le cadre de la vente, l'acquisition ou la fusion d'une entreprise. Nous ne vendrons jamais vos renseignements personnels à aucune autre société à des fins commerciales.

Conservation de vos renseignements personnels

Toro conservera vos renseignements personnels aussi longtemps que nécessaire pour répondre aux fins susmentionnées et conformément aux dispositions légales. Pour plus de renseignements sur les durées de conservation applicables, veuillez contacter legal@toro.com.

L'engagement de Toro concernant la sécurité

Vos renseignements personnels peuvent être traités aux États-Unis ou dans tout autre pays où la législation concernant la protection des données peut être moins rigoureuse que celle de votre propre pays de résidence. Chaque fois que nous transférerons vos renseignements hors de votre pays de résidence, nous prendrons toutes les dispositions légales requises pour mettre en place toutes les garanties nécessaires visant à la protection et au traitement sécurisé de vos renseignements.

Consultation et correction

Vous pouvez avoir le droit de corriger ou consulter vos données personnelles, ou vous opposer au ou limiter le traitement de vos données. Pour ce faire, veuillez nous contacter par courriel à legal@toro.com. Si vous avez des doutes sur la manière dont Toro a traité vos renseignements, nous vous encourageons à nous en faire part directement. Veuillez noter que les résidents européens ont le droit de se plaindre auprès de leur Autorité de protection des données.



La garantie Toro

Garantie limitée de 2 ans ou 1 500 heures

Conditions et produits couverts

The Toro Company et sa filiale, Toro Warranty Company, en vertu de l'accord passé entre elles, certifient conjointement que votre produit commercial Toro (« Produit ») ne présente aucun défaut de matériau ni vice de fabrication pendant une période de deux ans ou 1 500 heures de service*, la première échéance prévalant. Cette garantie s'applique à tous les produits à l'exception des Aérateurs (veuillez-vous reporter aux déclarations de garantie séparées de ces produits). Dans l'éventualité d'un problème couvert par la garantie, nous nous engageons à réparer le Produit gratuitement, frais de diagnostic, pièces, main-d'œuvre et transport compris. La période de garantie commence à la date de réception du Produit par l'acheteur d'origine.

* Produit équipé d'un compteur horaire.

Comment faire intervenir la garantie

Il est de votre responsabilité de signaler le plus tôt possible à votre Distributeur de produits commerciaux ou au Concessionnaire de produits commerciaux agréé qui vous a vendu le Produit, toute condition couverte par la garantie. Pour obtenir l'adresse d'un Distributeur de produits commerciaux ou d'un Concessionnaire agréé, ou pour tout renseignement concernant vos droits et responsabilités vis-à-vis de la garantie, veuillez nous contacter à l'adresse suivante :

Toro Commercial Products Service Department
Toro Warranty Company
8111 Lyndale Avenue South
Bloomington, MN 55420-1196, États-Unis
+1-952-888-8801 ou +1-800-952-2740
Courriel : commercial.warranty@toro.com

Responsabilités du propriétaire

En tant que propriétaire du Produit, vous êtes responsable des entretiens et réglages mentionnés dans le *Manuel de l'utilisateur*. Les réparations du produit nécessaires parce que les entretiens et réglages exigés n'ont pas été effectués ne sont pas couvertes par cette garantie.

Ce que la garantie ne couvre pas

Les défaillances ou anomalies de fonctionnement survenant au cours de la période de garantie ne sont pas toutes dues à des défauts de matériaux ou des vices de fabrication. Cette garantie ne couvre pas :

- Les défaillances du produit dues à l'utilisation de pièces qui ne sont pas d'origine ou au montage et à l'utilisation d'accessoires ajoutés ou modifiés d'une autre marque.
- Les défaillances du Produit dues au non respect du programme d'entretien et/ou des réglages recommandés.
- Les défaillances du Produit dues à une utilisation abusive, négligente ou dangereuse.
- Les pièces sujettes à l'usure pendant l'utilisation qui ne sont pas défectueuses. Par exemple, les pièces consommées ou usées durant le fonctionnement normal du Produit, notamment mais pas exclusivement : plaquettes et garnitures de freins, garnitures d'embrayage, lames, cylindres, galets et roulements (étanches ou graissables), contre-lames, bougies, roues pivotantes et roulements, pneus, filtres, courroies, et certains composants des pulvérisateurs, notamment membranes, buses et clapets antiretour.
- Les pannes causées par une influence extérieure comprennent, sans y être limités, les conditions atmosphériques, les pratiques de remisage, la contamination, l'utilisation de carburants, liquides de refroidissement, lubrifiants, additifs, engrais, eau ou produits chimiques non agréés.
- Les défaillances ou mauvaises performances causées par l'utilisation de carburants (essence, gazole ou biodiesel par exemple) non conformes à leurs normes industrielles respectives.
- Les bruits, vibrations, usure et détérioration normaux. L'usure normale comprend, mais pas exclusivement, les dommages des sièges dus à l'usure ou à l'abrasion, l'usure des surfaces peintes, les autocollants ou vitres rayés.

Pays autres que les États-Unis et le Canada

Pour les produits Toro exportés des États-Unis ou du Canada, demandez à votre distributeur (concessionnaire) Toro la police de garantie applicable dans votre pays, région ou état. Si, pour une raison quelconque, vous n'êtes pas satisfait des services de votre distributeur, ou si vous avez du mal à vous procurer des renseignements sur la garantie, contactez un centre de réparation Toro agréé.

Pièces

Les pièces à remplacer dans le cadre de l'entretien courant seront couvertes par la garantie jusqu'à la date du premier remplacement prévu. Les pièces remplacées au titre de cette garantie bénéficient de la durée de garantie du produit d'origine et deviennent la propriété de Toro. Toro se réserve le droit de prendre la décision finale concernant la réparation ou le remplacement de pièces ou ensembles existants. Toro se réserve le droit d'utiliser des pièces remises à neuf pour les réparations couvertes par la garantie.

Garantie de la batterie ion-lithium à décharge complète

Les batteries ion-lithium et à décharge complète disposent d'un nombre de kilowatt-heures spécifique à fournir au cours de leur vie. Les techniques d'utilisation, de recharge et d'entretien peuvent contribuer à augmenter ou réduire la vie totale des batteries. À mesure que les batteries de ce produit sont consommées, la proportion de travail utile qu'elles offrent entre chaque recharge diminue lentement jusqu'à leur épuisement complet. Le remplacement de batteries usées, suite à une consommation normale, est la responsabilité du propriétaire du produit. Remarque (batterie ion-lithium seulement) : au pro-rata après 2 ans. Voir la garantie de la batterie pour plus de renseignements.

Garantie à vie du vilebrequin (modèle ProStripe 02657 seulement)

Le modèle ProStripe, équipé en première monte d'un disque de friction et du débrayage de frein de lame avec protection de vilebrequin (ensemble débrayage de frein de lame [BBC] + disque de friction intégré) Toro d'origine, et utilisé par le premier acheteur en conformité avec les procédures d'utilisation et d'entretien recommandés, bénéficie d'une garantie à vie contre la flexion du vilebrequin. Les machines équipées de rondelles de friction, du débrayage du frein de lame (BBC) et autres équipements de ce type ne sont pas couvertes par la garantie à vie du vilebrequin.

Entretien aux frais du propriétaire

La mise au point du moteur, le graissage, le nettoyage et le polissage, le remplacement des filtres, du liquide de refroidissement et les entretiens recommandés font partie des services normaux requis par les produits Toro qui sont aux frais du propriétaire.

Conditions générales

La réparation par un distributeur ou un concessionnaire Toro agréé est le seul dédommagement auquel cette garantie donne droit.

The Toro Company et Toro Warranty Company déclinent toute responsabilité en cas de dommages secondaires ou indirects liés à l'utilisation des produits Toro couverts par cette garantie, notamment quant aux coûts et dépenses encourus pour se procurer un équipement ou un service de substitution durant une période raisonnable pour cause de défaillance ou d'indisponibilité en attendant la réparation sous garantie. Il n'existe aucune autre garantie expresse, à part la garantie spéciale du système antipollution, le cas échéant. Toutes les garanties implicites relatives à la qualité marchande et à l'aptitude à l'emploi sont limitées à la durée de la garantie expresse.

L'exclusion de la garantie des dommages secondaires ou indirects, ou les restrictions concernant la durée de la garantie implicite, ne sont pas autorisées dans certains états et peuvent donc ne pas s'appliquer dans votre cas. Cette garantie vous accorde des droits spécifiques, auxquels peuvent s'ajouter d'autres droits qui varient selon les états.

Note concernant la garantie du système antipollution

Le système antipollution de votre Produit peut être couvert par une garantie séparée répondant aux exigences de l'agence américaine de défense de l'environnement (EPA) et/ou de la direction californienne des ressources atmosphériques (CARB). Les limitations d'heures susmentionnées ne s'appliquent pas à la garantie du système antipollution. Reportez-vous à la Déclaration de garantie de conformité à la réglementation antipollution fournie avec votre produit ou figurant dans la documentation du constructeur du moteur.